

**Contact :** Brigitte GOËS

**Tél :** 06 87 60 33 85

**E-mail :** goesbrigitte@gmail.com

**Courrier :** Villa SOLARIS - 1165 Ch. de l'Escours - 06 480 La Colle sur Loup

Je soussigné(e), Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Né(e) le \_\_\_\_\_ à (ville et département) \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_

Titulaire de la pièce d'identité N° \_\_\_\_\_

Délivrée le : \_\_\_\_\_ par : \_\_\_\_\_

N° immatriculation de mon véhicule : \_\_\_\_\_

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- ne pas participer à plus de deux vide-greniers durant l'année civile en cours (Article R321-9 du Code pénal)
- accepter le règlement intérieur et le protocole sanitaire en vigueur.

Fait à : \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature :

**Ci-joint :**

- Le Règlement Intérieur signé et le formulaire d'inscription rempli et signé,
- La photocopie de votre pièce d'identité recto-verso (ou passeport en cours de validité)
- votre règlement : (20 € pour 1 stand et 35 € pour deux) nombre de stand souhaité : \_\_\_\_\_
  - Espèces
  - Chèque (à l'ordre du SPCOC GR)
  - Carte Bancaire
- Un justificatif de domicile,
- Un chèque de caution de 50 € (voir article 11)

**Attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de La Colle-sur-Loup**

**Contact :** Brigitte GOËS  
Tél : 06 87 60 33 85  
E-mail : goesbrigitte@gmail.com

**Article 1 :** Le vide-grenier du dimanche 13 juin 2021 est organisé par l'Association Saint Paul La colle Omnisports Club Gymnastique Rythmique (SPCOC GR - loi 1901) et se déroulera à la Halle de la Guérinière sise Parc de la Guérinière - Chemin de Montmeuille - 06480 La Colle-sur-Loup. Les fonds générés par la location des emplacements seront gérés par le SPCOC GR. Chaque exposant récupère la somme des objets vendus sur son propre emplacement.

**Article 2 :** Le vide-grenier est réservé aux particuliers, non professionnels. Les particuliers sont autorisés à participer aux ventes au déballage en vue de vendre exclusivement des objets personnels et usagés deux fois par an au plus. L'ouverture au public est prévu entre 8h30 à 18h30.

**Article 3 :** Tout exposant devra justifier de son identité et fournir le justificatif d'inscription en le présentant le jour de la manifestation.

**Article 4 :** Ces informations seront répertoriées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle pendant toute la durée de la manifestation et déposé en préfecture.

**Article 5 :** Les emplacements sont au prix de :

- Un emplacement : **20 €**
- Deux emplacements avec possibilité de garer une voiture : **35 €** (Attention ! si voiture aucune possibilité de quitter l'espace avant la fin de la manifestation)

Cette somme devra être acquittée au préalable, accompagnée du formulaire « Attestation / Inscription Vide-Grenier » ci-après et la photocopie de la pièce d'identité.

**Article 6 :** L'inscription vaut acceptation du présent règlement intérieur.

**Article 7 :** Les emplacements seront attribués par l'Association et ne pourront être contestés. Seuls les organisateurs se réservent le droit de faire des modifications si nécessaires.

**Article 8 :** Un badge d'accès au stand et une autorisation de stationnement indiquant l'immatriculation et le numéro de stand vous seront remis en main propre le matin de la manifestation. Les exposants auront accès en voiture au parking de la Guérinière sur RDV de 5h30 à 8h00 pour décharger et installer leurs stands sous la Halle. Les voitures des exposants,

dûment identifiées par leur badge, devront ensuite être stationnées sur le parking du Belambra. Ce parking vous sera indiqué par un membre du staff du SPCOC-GR.

**Article 9 :** En cas d'absence ou d'annulation du fait des exposants, il ne sera pas remboursé les droits d'inscription.

**Article 10 :** Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et conformité des biens qui doivent être de type personnels et usagés. Sont interdits : vente d'animaux, armes, nourriture, copies de CD, DVD ou jeux, produits inflammables... Les enfants seront sous la responsabilité de leurs parents, pendant toute la durée de la manifestation.

**Article 11 :** Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place, ils devront être récupérés par leur propriétaire. **Un chèque de caution de 50 €** sera déposé à l'inscription et restitué quand l'emplacement sera nettoyé et débarrassé de tous déchets.

**Article 12 :** Les organisateurs auront toute autorité pour exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre ou la moralité de la manifestation, sans avoir à en exposer le motif et sans qu'il puisse être réclamé indemnité ou remboursement de toutes sortes. En cas de non respect de ce règlement, les auteurs s'exposent à l'annulation de leur inscription sans aucun remboursement.

**Article 13 :** Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation, dans ce cas les exposants seront remboursés de leurs droits d'inscription.

**Article 14 :** L'exposant s'engage à respecté le protocole sanitaire en vigueur à la date du vide grenier.

**Date et signature** de l'exposant, précédé de la mention manuscrite « **Je déclare avoir pris connaissance du présent règlement** »

Parc de la Guérinière  
Chemin de Montmeuille  
06480 La Colle-sur-Loup

